



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Eure
Arrondissement d'Évreux



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 18 OCTOBRE 2019

L'an deux mil dix neuf, le vendredi dix-huit octobre à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

Date de convocation :
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 24
Conseillers votants : 32

M. François OUZILLEAU, Maire,

M. Thierry CANIVET, Madame Catherine GIBERT,
Mme Dominique MORIN, Monsieur Johan AUVRAY,
Mme Nicole BALMARY , M. Jérôme GRENIER, Mme
Léocadie ZINSOU, M. Alexandre HUAU-ARMANI, M.
Sébastien LECORNU, Mme Juliette ROUILLOUX-
SICRE, Adjoints

Mme Aurélie BLANCHARD , Mme Jeanne DUCLOUX,
Monsieur Yann FRANCOISE, M. Philippe
GUIRAUDON, M. Hervé HERRY, Mme Evelyne
HORNAERT, M. Luc VOCANSON, M. Steve
DUMONT, Mme Brigitte LIDÔME, M. Philippe
NGUYEN THANH, Mme Hélène SEGURA, M. Gabriel
SINO, Mme Agnès BRENIER , Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Philippe CLERY-MELIN à M. Jérôme GRENIER
Mme Mariemke de ZUTTERE à Mme Jeanne
DUCLOUX
Mme Nathalie LAMARRE à Mme Dominique MORIN
M. Jean-Marie MBELO à M. Alexandre HUAU-
ARMANI
Mme Nathalie ROGER à Monsieur Johan AUVRAY
M. Jean-Claude MARY à Mme Brigitte LIDÔME
Mme Sylvie MALIER à M. Steve DUMONT
M. Henri-Florent COTTE à Mme Agnès BRENIER

Absents :

Mme Marie-Laure HAMMOND
M. Erik ACKERMANN
M. Valentin LAMBERT

Secrétaire de séance : M. VOCANSON

N° 121/2019

Rapporteur : Johan AUVRAY

OBJET : FISAC - Zoom sur les aides directes : rapport d'information

Commune de VERNON

Le nouveau dispositif FISAC fait suite à la signature de la convention « Opération collective de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services de SNA » le 29 août 2019 entre l'Etat, Seine Normandie Agglomération, les chambres consulaires (CCIPN et CMA de l'Eure), le Club des Commerçants (Vernon), l'UCIAL des Andelys et l'UCIAL de Pacy-sur-Eure.

➤ **Zoom sur les aides directes :**

Etat :	192 000 €
SNA :	192 000 €
Montant engagé au 29/08/2019	0
Montant disponible au 29/08/2019	384 000 €



⇒ **5 Dossiers sont étudiés** lors du comité de pilotage du 27 septembre 2019 pour un montant total demandé de 29 915 € :

QUI	Commune	Activité	Projet	Dépenses subventionnables	Montant FISAC accordé
				Modernisation / accessibilité / sécurisation	
DIGITAL Mme TERNAUX	16 rue aux Huiliers	Vente de matériel informatique	Modernisation intérieure et extérieure	14 787,58 €	5915 €
LE XIV Mme LECOINTRE et M DOSSOUS	11 Place d'Evreux	Bar lounge/restaurant	Modernisation intérieure et extérieure	19 140 €	6000 €
MV 27 Mme COURCHINOUX	10 rue du Soleil	Commerce de détail de chaussures	Modernisation intérieure et extérieure	15 307,38 €	6000 €
GALAPAGOS 27 M COURCHINOUX	Passage Pasteur	Vente de matériel et maintenance informatique	Modernisation intérieure et extérieure	15 470,74 €	6000 €
VDEL EXTRA M BOUSSUGE	8 rue des Pontonniers	Commerce de détail d'électroménager et d'objets électroniques	Modernisation intérieure et extérieure	35 974,90 €	6000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Prend acte de ce rapport d'information.

Dynamisation commerciale et évènementiel

Avis favorable

Délibéré :
Prend acte

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus
Le registre dûment signé
Pour extrait conforme,

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).